

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 06061

Numéro SIREN : 904 231 123

Nom ou dénomination : MMP

Ce dépôt a été enregistré le 02/09/2022 sous le numéro de dépôt 19618

# MMP SAS

## PROCES-VERBAL DE NOMINATIN DU NOUVEAU PRESIDENT SUITE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

Le 13 juin 2022 à 18h00, les actionnaires de la société MMP, Société par Actions Simplifiée, au capital de 360 000 euros, immatriculée au RCS de de VERSAILLES sous le n° 904 231 123, dont le siège social est sis 2 rue des Commerces -78310 COIGNIERES, se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 9 mai 2022.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par monsieur MURAT Michel, actionnaire acceptant.

Le président de séance communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que deux actionnaires, représentant 18 000 actions sur les 18 000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président de séance déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

Feuille de présence ;

Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président de séance déclare par ailleurs que les convocations à cette assemblée extraordinaire ont été remise en main propre. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président de séance rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un nouveau président, en remplacement de Monsieur DADU Alain décédé le 3 juin 2022

### Première résolution : Nomination du nouveau président

La collectivité des actionnaires décide de nommer Monsieur MURAT Michel, demeurant 32 rue Jean Mermoz 14800 DEAUVILLE pour une durée indéterminée à partir du 13 juin 2022, aux fonctions de président de la société MMP suite au décès brutal de Monsieur DADU Alain survenu en date du 3 juin 2022.

Monsieur MURAT Michel déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune condamnation, incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Les actionnaires décident que le nom du président ne sera pas porté dans les statuts.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## Deuxième résolution : pouvoir du président

La collectivité des actionnaires décide que, pour l'exercice de ses fonctions le président, Monsieur MURAT Michel, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.  
Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## Troisième résolution : Rémunération du président

La collectivité des actionnaires décide que, pour l'exercice de ses fonctions, le président ne percevra aucune rémunération.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Fait à COIGNIERES,  
Le 1<sup>er</sup> juillet 2022

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Le président de séance :

M. MURAT Michel :

VENDA NOVA représentée par M. DIAS Manuel :

Signature du nouveau président de la société AVENTIN précédé de la mention manuscrite « Bon pour acceptation à la fonction de président »

*Bon pour acceptation à la fonction de président*  
*Murat*